

Les droits des enfants au cœur des services éducatifs à la petite enfance

Joanne Lehrer



ONU - La convention relative aux droits de l'enfant

- Protection
- Participation
- Provision
- Survie
- Développement

Une définition nuancée du concept du droit à la participation et la prise de décisions des enfants de 0 à 5, en tenant compte des besoins et des vulnérabilités des jeunes enfants

- C'est compliqué
- Facile d'affirmer l'amour des enfants
- Moins facile « d'aimer » les enfants sans les percevoir comme étant innocents et pures, de reconnaître qu'ils ont des droits mais qu'ils sont vulnérables en même temps
- Reggio, l'enfant compétent, ayant des droits plutôt que des besoins
- Des agents actifs qui construisent leurs mondes
- De plus en plus de recherche sur les perspectives des enfants

L'articulation des droits des enfants à l'intérieur d'un cadre de dépendance

- Being, être, au lieu de becoming, en devenir
- Gubar (2016) le modèle de parenté (kinship)
 - Les enfants dépendent des adultes, alors il est impossible de séparer la perspective des enfants des discours adultes qui les entourent
 - Leur pouvoir d'agir ne font pas d'eux des agents autonomes
- Taggart (2016) comprend les enfants comme simultanément des citoyens ayant des droits et potentiellement vulnérables, ayant besoin qu'on prenne soin d'eux.
- De façon similaire, Gleason (2016) critique l'idée d'essentialiser les enfants
 - Ils ne sont pas un groupe monolithe
 - Leurs droits et leur agentivité devaient être compris comme étant relationnels, contextuels, et constitués de relations inégales de pouvoir
- Pour résumer, on ne peut pas théoriser les droits des enfants comme on théorise les droits d'autres groupes marginalisés : les femmes, les autochtones, les personnes racialisées, issues de l'immigration, LGBTQ+

Alors comment intégrer cette position dans ma pratique?

- Bath (2013) suggère qu'une pédagogie d'écoute, intégrée dans une éthique féministe de soins, nous permet d'engager dans des pratiques démocratiques avec les enfants et de valoriser l'idée de l'éducation au sens large, ce qui comprend le *care*;
- La documentation pédagogique et une pédagogie de l'écoute (Bath, 2013; Dahlberg, Moss & Pence, 2013) comme en Italie

- Au Québec, nous parlons de l'intervention démocratique, qui respecte les droits des enfants mais tient compte de leur niveau de compréhension et de leurs besoins émotionnels (Ministère de la famille, 2019; Malenfant, 2006)
- L'intervention de style démocratique, en instituant un climat positif dans le groupe, amène, d'une part, l'enfant à se sentir respecté et encadré, ce qui lui permet d'établir des relations affectives privilégiées avec les adultes qui l'accueillent au SGEE. Ce style d'intervention favorise, d'autre part, l'autonomie, l'apprentissage actif et la confiance en soi ainsi que la capacité de l'enfant à établir des relations harmonieuses avec ses pairs.

- Le style d'intervention démocratique conduit l'adulte à partager le pouvoir avec les enfants, selon leur âge et leurs habiletés, et selon les circonstances et le contexte. L'adulte offre ainsi des choix aux enfants en fonction de leurs capacités, leur permettant, par exemple, de prendre des décisions quant à leurs jeux, à leurs partenaires de jeu, aux responsabilités qu'ils souhaitent exercer, à la quantité de nourriture qui leur convient pendant les collations et les repas, à l'aménagement du local, etc. Il les soutient lorsque les enfants ont des problèmes à résoudre. L'intervention de style démocratique permet également aux enfants d'exprimer leurs besoins et leur opposition et de soumettre leur propre solution à un dilemme ou à un conflit. Dans ce style d'intervention, les erreurs sont considérées comme des occasions de développement et d'apprentissage.

- L'intervention de style démocratique suppose également un encadrement clair et constant pour procurer aux enfants un équilibre entre leur désir de liberté et leur besoin de sécurité. Avoir des attentes adaptées à chacun, donner des consignes comprises par les enfants, organiser des routines et des repères dans le temps ou encore offrir du soutien à l'autorégulation des émotions et à la résolution des conflits sont parmi les pratiques éducatives à privilégier.

La lutte pour l'accès universel à des services de qualité

- Le concept de qualité est contextuel
- Les arguments qui sont souvent mobilisés pour soutenir l'investissement dans l'éducation à la petite enfance (ou dans les services d'accueil) sont ??
 - Économique - Heckman
 - Neurologique - période critique 0-5 ans
 - Intervention précoce, prévention, compensation, enfants à risques, vulnérables, surtout enfants qui viennent des contextes de défavorisation sociale et économique, et des enfants avec des besoins particuliers
- Ce sont tous des arguments qui instrumentalisent l'éducation à la petite enfance
 - On ne s'intéresse pas à ce qui se passe dans les crèches et les écoles maternelles maintenant, on s'intéresse à l'impact de ce qui se passe maintenant sur la réussite éducative des enfants, sur la santé des enfants, sur le potentiel des enfants à contribuer économiquement dans l'avenir
- Dans les années 1970, ces services étaient une demande des féministes
 - Mères sur le marché de travail
 - Éducatrices bien rémunérées, avec de bonnes conditions de travail, pour valoriser le travail important qui est fait
- Ces arguments ne semblent pas marcher comme nous l'aimerions
 - Coupures budgétaires
 - Scolarisation précoce

Les narratives alternatives

- Peter Moss
- L'emploi du concept de droits pourrait être parlant dans un contexte de lutte pour un système compréhensif, compétent et coordonné
 - Droits des enfants
 - Comme le droit à l'éducation primaire et secondaire
 - Droits des parents
 - De laisser leur enfants sans inquiéter, d'avoir accès à une place, avoir accès à du personnel qualifié et stable
- Faire appel aux émotions, car l'histoire (de Reggio, du Québec) nous démontre qu'investir dans des SGEE n'est pas toujours un choix logique, si c'est l'équilibre financier qui guide nos actions
 - C'est un choix logique quand on se laisse guider par l'idée de la société dans laquelle nous voulons vivre

Les réseaux pour les droits des enfants

- Canada
- Québec
- Des réseaux d'organismes et d'individus afin d'échanger d'information, créer du matériel, surveiller l'implantation du convention relative aux droits des enfants, et de dialoguer avec le gouvernement à ce sujet
- S'intéresse aux lois, à la protection de la jeunesse, à l'éducation, santé, nourriture, domicile, et le droit des enfants de jouer

la Charte sur le Droit au jeu

- la diffusion de la Charte sur le Droit au jeu par le Regroupement des centres de la petite enfance de la Montérégie, un exemple de comment le concept des droits des enfants est mobilisé pour valider l'importance de la petite enfance comme période en soi, au lieu de l'instrumentaliser pour les apprentissages et le développement des enfants dans l'avenir.
- Ceci est important parce qu'on parle du droit au jeu, au lieu d'instrumentaliser le jeu au profit des apprentissages

Charte sur le Droit au jeu

- Nous invitons chaque CPE à adopter cette Charte sur le jeu par résolution de son conseil d'administration.
- CONSIDÉRANT QUE l'importance du jeu et de son rôle pour le développement optimal de l'enfant ne font plus de doute chez les chercheurs depuis les débuts du 20e siècle;
- CONSIDÉRANT QUE le droit au jeu est garanti par l'article 31 de la Convention relative aux droits de l'enfant;
- CONSIDÉRANT QUE la littérature décrit le jeu dans sa forme la plus pure comme étant initié par l'enfant, imaginatif et non structuré, dont les caractéristiques principales sont le plaisir, l'incertitude, le défi, la flexibilité et la non-productivité;
- CONSIDÉRANT QUE le jeu est fondamental et non optionnel pour le jeune enfant et qu'il a un impact sur toutes les sphères de son développement;
- CONSIDÉRANT QUE l'éducatrice soutient et privilégie le jeu comme une stratégie d'apprentissage naturel pour le jeune enfant;

- Notre centre de la petite enfance (CPE) s'engage à :
- Offrir un milieu de vie sain, harmonieux et inclusif qui respecte l'intégrité de chaque enfant;
- Soutenir la motricité libre de l'enfant en offrant un environnement sécuritaire, naturel et favorable à la santé;
- Proposer temps et lieux dont l'enfant peut disposer comme bon lui semble, le temps étant la matière première pour se construire et grandir;
- Favoriser le développement optimal de l'enfant par des environnements diversifiés et complexes, dans le regard attentif de l'adulte;
- Encourager les possibilités d'éveil, d'exploration et d'expérimentation dans des environnements naturels permettant l'interaction avec le monde animal, végétal et minéral;
- Offrir à l'enfant des possibilités de s'investir à son rythme pour créer et transformer son monde, en utilisant son imagination à travers différents modes d'expression;
- Amener l'enfant à explorer et à comprendre l'histoire culturelle et artistique de sa communauté, d'y participer, d'y contribuer et de la façonner;
- Offrir des environnements physiques qui sont malléables, riches en stimulus et qui touchent à tous les aspects du jeu, en privilégiant le jeu initié par l'enfant et issu de sa propre motivation;
- Sensibiliser tout individu qui gravite autour des enfants à l'article 31 de la Convention relative aux droits des enfants, quant à la légitimité et la valeur du jeu;
- Prendre tous les moyens nécessaires pour donner à chaque enfant accueilli en collectivité l'accès quotidien à un environnement extérieur riche et adapté à ses besoins.